

MISSION 2

Parcours Communication ville-hôpital

Contact Eva Trime

Référents : Manuel Grau, MG ; Philippe Serayet, MG ; Fabien Vulcano, IPA

Parties prenantes & Partenaires : Professionnels libéraux, MG, CH Uzès

Mission(s) CPTS concernée(s) : Mission 2 – Organisation de parcours pluripro autour du patient.

Public(s) cible(s) : Tout patient devant être hospitalisé ou en consultations externes

Infos clés du projet

2022 : Lettre de sortie d'établissement co-construite avec le CH d'Uzès

2023 : Expérimentation et choix d'un outil de com RGD/HDS ; Signature de la convention avec le CH d'Uzès

2024 : Relais de prise en charge & Idomed ; Formalisation de la lettre de sortie

2025-2026 : 50 % du CH Uzès intégré à la procédure « entrée/sortie » ; Démarche qualité « entrée/sortie » ; Extension de la procédure

Principales actions de la CPTS

Axes

MISE EN ŒUVRE SYNTHÉTIQUE

Axe 1 – Planifier les rencontres avec le CH d'Uzès	• Signature d'une convention avec le CH d'Uzès (avril 2023) • Calendrier annuel de rencontres trimestrielles CH d'Uzès
Axe 2 – Communiquer les mouvements d'hospit CH d'Uzès	• Définir les modalités de transmission des comptes rendus • Compte rendu provisoire et lettre de sortie le jour même (sauf décès) • Désigner un référent par thématique IC/PA (contact privilégié)
Axe 3 – Lister les informations et documents utiles à la prise en charge	• Carte mémo papier avec les coordonnées de l'équipe traitante • Annuaire bilatéral partagé avec des numéros dédiés • Intégrer courrier type « Demande d'admission CH d'Uzès » dans SI • Échanges InterCPTS/GHT/CHU Nîmes : focus entrées/sorties week-end • Co-construire la lettre de sortie d'établissement avec le CH d'Uzès • Expérimenter Idomed pour communiquer entrées/sorties à 48h
Axe 4 – Démarche qualité/événements indésirables	• Rapport d'analyse en prévision du projet de santé 2.0 • Formaliser les événements indésirables CHU Nîmes/GHT/InterCPTS
Axe 5 – Étendre la procédure Idomed	• Étendre aux services HAD, SMR et Gériatrie du CH d'Uzès • Co-construire et rédiger une convention avec la Mas Careiron